

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de A. CRESPIIN, Conseiller communal, relative au maintien de la diffusion du Conseil en direct.

A. CRESPIIN donne lecture du texte suivant :

A. CRESPIIN geeft lezing van de volgende tekst :

La commune d'Anderlecht a fait un pas en avant cette année vers plus de transparence, d'inclusion des citoyens à la vie politique locale, avec la diffusion en direct de deux séances aux mois de septembre et novembre. Le PTB défend et rappelle dès le début de cette législature la nécessité d'un tel dispositif pour rapprocher le conseil, le travail des élus, du collège, et les citoyens.

A présent, reste la question du maintien de ce dispositif. Est ce que Anderlecht va suivre les communes avant-gardistes en la matière de Saint-Josse, Woluwé-Saint-Lambert et Bruxelles-Ville ? Ou fera t-elle marche arrière pour faire du sur-place ? Est ce que le collège a réellement la transparence comme priorité, et donc est capable de dégager le budget nécessaire pour la concrétiser dès l'année 2020 ou est ce la première fausse promesse de cet accord de majorité ?

Nous souhaitons donc savoir :

Quel bilan tire le collège sur les deux tests en terme d'audience, de finance, en termes techniques ? Combien coûterait la diffusion sur une année ? Avez-vous calculé le coût si ce dispositif était géré par l'autorité communale (sans compter l'achat du matériel) ? Le Collège a-t-il déjà pris sa décision sur le maintien ou non ? Si non, quand la prendra-t-il ?

G. VERSTRAETEN zou graag willen aansluiten bij A. CRESPIIN dat hij het een mooi experiment vond en dat hij ook ten eerste hoopt dat deze maatregel meer transparantie toelaat van het werk dat de mandatarissen effectief binnenbrengen. De 21ste eeuw is steeds meer digitaal. Hij hoopt dat dat behouden zal blijven zodat de burgers effectief rechtstreeks de werkzaamheid van de mandatarissen kunnen volgen. Hij heeft het gevoel dat het een beetje een nieuwe dynamiek heeft gebracht op de gemeenteraad die er anders niet is.

Monsieur l'Échevin DROUART donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen DROUART geeft lezing van het volgende antwoord :

Merci de nous interpellier sur ce sujet car, comme vous le savez, cette mesure de transparence des débats au sein du Conseil communal est important pour la majorité car elle constitue un des leviers pour renforcer la confiance du citoyen envers l'action publique locale. Si nous pouvons aujourd'hui dresser un premier bilan, nous devons toutefois rester prudent car nous n'avons encore que deux expériences à ce jour, celle du Conseil du mois de septembre et de novembre 2019.

A ce jour, le Collège constate que certains indicateurs sont au vert. Une augmentation de 60% de l'audience entre les deux séances, passant de 696 vues à 1100 vues. Encore plus intéressant, nous avons constaté le doublement des visiteurs « uniques », c'est-à-dire une personne visitant le site une seule fois pendant la période de référence, non pas une personne cliquant plusieurs fois. Nous sommes passé de 365 visiteurs « uniques » à 682.

Sur les aspects techniques, même si nous pouvons toujours faire mieux, les premiers retours

sur la qualité de la retransmission sont bons. Il s'agit essentiellement du son et du cadrage des intervenants. Enfin, le coût financier est estimé à 30.000€ par an, tout compris. Nous avons à ce stade, proposé de réinscrire une ligne dédiée à ce projet dans le budget 2020 mais, comme vous le savez, nous sommes encore en processus d'élaboration de ce budget. Une décision définitive sera prise début 2020. Le Conseil en sera informé.

En cas de pérennisation du système, il pourrait être une possibilité en 2021 d'acquérir du matériel et de seulement externaliser la régie des séances.

A. CRESPIER se dit étonné par les chiffres récoltés, ce qui montre que le Conseil a réussi à susciter un certain enthousiasme. 60% d'augmentation est assez encourageant pour poursuivre la démarche. Il attend début 2020 pour voir se réaliser ce projet, ensuite en 2021 pour l'acquisition du matériel. Il demande s'il est possible de sauvegarder l'enregistrement pour le mettre ultérieurement à disposition du public ?

Monsieur l'Échevin DROUARD répond qu'au stade actuel, le Collège cherche du budget pour pérenniser le fait d'avoir le « streaming », ce qui impliquerait de traduire les débats dans les deux langues nationales. Les séances étant longues, cela représente un coût financier très important que la commune ne pourrait se permettre. Ce n'est donc pas à l'ordre de jour à ce stade.